



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Desserte de la gare de Calais-Fréthun par les trains Eurostar

Question écrite n° 12526

Texte de la question

M. Marc de Fleurian alerte M. le ministre des transports sur la nécessité de rétablir la desserte de la gare internationale de Calais-Fréthun par les trains Eurostar. Mise en service en 1993 et suspendue depuis mars 2020 lors de la pandémie de covid-19, cette desserte n'a toujours pas été rétablie. En France, l'Eurostar marque désormais seulement l'arrêt à Lille et à Paris. Cette absence de service constitue un handicap majeur pour l'attractivité et le dynamisme économique du Pas-de-Calais, alors que la gare internationale de Calais-Fréthun constitue une infrastructure stratégique pour le département en assurant la connexion ferroviaire entre le territoire et les capitales européennes. Il souhaite donc savoir s'il envisage de travailler avec la compagnie Eurostar, détenue à hauteur de 55 % par la SNCF dont l'État est l'actionnaire unique, à rétablir les arrêts à la gare de Calais-Fréthun sur l'axe Londres-Bruxelles.

Données clés

Auteur : [M. Marc de Fleurian](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12526

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 590